

MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du vendredi 18 juillet 2014

Etaient présents : Messieurs SERET – LOUVET – CHARNOTET – ESCANDE - MAYEUR
Mesdames MERCIER – MINARD – PIHEN –STERLIN - TENART

Absents excusés : Mme DREVEAU, donne pouvoir à M. CHARNOTET
M. GUIDET, donne pouvoir à Mme TENART
Mesdames MOURET et MESTAIS, M. RENAULT

Secrétaire de séance : M. ESCANDE

Rappel de l'ordre du jour :

Foncier et Travaux :

- Convention Orange - Commune
- Projet Ecuries « Le grand Manège », rapport Commission

Assainissement :

- Sortie du SIAPA
- Cotisation SIAPA 2014, Remboursement par l'ARC

Régie Municipale :

- Révision Tarifs piscine saison 2014-2015
- Cantine, choix du prestataire, rapport commission Appel d'offres

Personnel :

- Contrat d'accompagnement dans l'emploi associé aux Rythmes Scolaires
- Contrat CDI personnel communal

La séance du conseil municipal démarre à 20h30.

M. MAYEUR procède à la lecture des délibérations prises lors de la séance du 20 Juin 2014.
Aucune observation n'est formulée.

1) Convention ORANGE

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau Basse tension rue de Monelieu, il est nécessaire de passer une convention avec Orange afin d'autoriser l'enfouissement du réseau téléphonique sur support commun SICAE.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2) Projet Ecuries « le Grand Manège »

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission qui s'est réunie le 16 Juillet dernier afin d'étudier le projet de Mme Pinaud. Après avoir entendu Mme Pinaud lors de cette commission et recueilli les différentes observations du Conseil Municipal ce jour, il a été décidé :

- De demander un chiffrage plus précis de l'opération d'investissement
- D'obtenir le plan de financement correspondant
- De retenir les deux parcelles « les Carrières » ZA 45 et ZA61

3) Retrait du SIAPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'ARC, compétente en matière d'assainissement, de ne pas adhérer au SIAPA. Une solution technique plus avantageuse en terme de coûts de fonctionnement a été étudiée par l'ARC.

La commune ayant adhéré au SIAPA en 2012 se retrouve donc dans l'obligation d'en sortir.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et un courrier sera adressé au Président du SIAPA.

De ce fait Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de demander le remboursement par l'ARC de l'avance faite au SIAPA au titre de la cotisation 2014 soit la somme de 61 347 €

4) Prestataire Cantine

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 02/07/2014 afin de déterminer le choix du prestataire cantine pour la rentrée 2014/2015.

Parmi les 4 offres reçues, c'est celle de la Sté La Normande qui a été retenue.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité.

5) Tarifs Piscine

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de revoir les tarifs entrée piscine à la hausse.

De même, il est proposé une modification des tarifs pour les groupes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs à savoir :

Entrée individuelle Adulte : 3.50 €	Carte 12 entrées : 35 €
Entrée individuelle Enfant : 1.80 €	Carte 12 entrées : 18 €
Carte Odysée des enfants : 66 € les douze séances	
Carte Jardin Aquatique : 66 € les douze séances	

Tarif groupe : 1 entrée adulte individuelle ou par carte pour chaque membre du groupe

6) Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Dans le cadre de la mise en place des Rythmes Scolaires, nous avons enregistré un nombre important d'inscriptions aux différentes activités proposées.

Afin de couvrir au mieux toutes les plages horaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un CAE de 25h30 hebdomadaires.

Une convention sera signée avec Pole Emploi

Avis unanime du Conseil Municipal.

7) Contrat à durée indéterminée

Le contrat de Mme Michalak ne peut plus être renouvelé en tant que CDD et il est nécessaire de le passer en CDI.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail de l'organisation de l'équipe municipale en charge de l'encadrement des activités scolaires et périscolaires à compter de la prochaine rentrée.

Mme Michalak assurera l'accueil périscolaire du matin à partir de 7h30 ainsi que la cantine. Elle a en outre la gestion de la salle polyvalente et assure quelques heures de ménage.

Le temps de travail hebdomadaire est estimé à 24h30

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 8 voix pour (2 pouvoirs) et 4 abstentions d'établir ce CDI entre Mme Michalak et la Commune.

Points divers :

Monsieur le Maire précise que l'ARC a la compétence pour les transports scolaires et qu'un courrier de Monsieur le Président de l'ARC a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Général en date du 03 Juillet 2014 afin de demander le concours du Conseil Général pour trouver un accord mutuel sur le plan technique et financier afin de couvrir cette prestation de l'ARC.

Il est indispensable que la Commune de Lachelle soit traitée au même titre que les 15 autres communes de l'Agglomération.

Ce transport est gratuit pour les collégiens et lycéens, les cotisations d'ores et déjà avancées par les parents seront remboursées.

Monsieur le Maire fait part de son intérêt à rapidement mettre en place un nouvel abri bus. Une consultation est en cours et le choix se porte davantage sur un style bois et briques qui reçoit l'approbation de l'ensemble du Conseil Municipal. Décision lors du prochain Conseil.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de renouveler le matériel armoire à chaussures de la piscine. Matériel aux normes, en PVC pour un montant d'environ 1400 € HT. Accord du Conseil.

Monsieur le Maire souhaite une décision rapide concernant une parcelle de terrain disponible à la vente et située Impasse de la cavée. Le conseil Municipal donne son accord de principe pour un prix de 110 € le M2. Délibération à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le matériel Photocopieur est sujet à renouvellement de contrat. Une nouvelle proposition de Toshiba semble intéressante et permettrait de remplacer le photocopieur Mairie par un matériel neuf et de transférer l'ancien à l'école en remplacement de l'existant. Le tout sous un seul et même contrat qui est soumis à comparaison et dont M. Charnotet doit rendre une réponse avant fin Juillet, terme de l'échéance de l'offre Toshiba.

Monsieur le Maire confirme la proposition émise de convier la population à une réunion publique d'information qui se tiendra le 29 Août 2014 à 18h30, Salle des Sports Espace G.Lambert.

Une information adressée à l'ensemble des foyers sera distribuée prochainement.

Cette réunion permettra de présenter les nouvelles conditions de collecte des déchets, de distribuer les différents types de sacs aux habitants et de faire un point sur les projets communaux.

Mme Sterlin s'interroge sur l'état de délabrement de la cabine téléphonique et des risques encourus suite aux nombreux débris de verre.

M. Louvet informe qu'une approche des services techniques d'Orange est en cours afin de démonter cette cabine pour laquelle une proposition commerciale d'Orange a également été reçue afin de la substituer par un autre poste installé dans un endroit plus protégé.

Monsieur le Maire propose dans l'immédiat de prendre un arrêté lié à l'insécurité et l'insalubrité de l'endroit et de protéger cette cabine par la pose de grilles interdisant son approche.

M. Escande signale une lumière allumée dans les locaux étage salle polyvalente. Il souhaiterait également que l'information soit donnée à la population afin que celle-ci puisse participer à la Fête du 14 Juillet sans se poser la question de savoir si la soirée est ouverte à tous.

M. Mayeur fait part de la constatation de bruits de pétards importants durant la coupe du monde et le 14 Juillet. Bruits largement constatés par les riverains.

Mme TENART souligne la bonne participation des habitants aux festivités du 14 Juillet tant lors de la retraite aux flambeaux et le feu d'artifices, qu'au repas républicain qui a réuni une centaine de personnes.

Monsieur le Maire remercie les membres de la Commission Fêtes et Cérémonies pour cette organisation et souligne la très bonne qualité du feu d'artifices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Le Maire